

Décision dans la procédure d'opposition n° 4961

Opposante, J.Moreau & fils SA, route d'Auxerre, F-89800 Chablis (France), représenté par Micheli & Cie, 122, rue de Genève, Case postale 61, 1226 Thônex, Marque internationale n° 629 807 MOREAU

contre

Défenderesse, Scottish & Newcastle PLC, 50, East Fettes Avenue, GB-Edinburgh Eh4 RR (pas de représentation), Marque suisse n° 480 577 MORRO,

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a, le 22 novembre 2001, décidé:

1. En application de l'art. 42 LPM, il est imparti à la défenderesse un délai de 30 jours pour désigner un mandataire établi en Suisse et pour produire une procuration. Une liste des mandataires peut être obtenue sur le site www.ige.ch.
2. Si aucun mandataire n'est désigné dans le délai imparti, la défenderesse sera exclue de la procédure (art. 21, al. 2, OPM).
3. Cette décision est notifiée par écrit à l'opposante, par publication dans la Feuille fédérale pour la défenderesse.

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

22 novembre 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4961

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.2001
Date	
Data	
Seite	6042-6042
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 864

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.